

Des jeunes pour parler aux enfants de leurs droits

L'institution du défenseur des enfants joue surtout un rôle de médiateur, lorsque les procédures régulières et normales ont échoué. Elle peut enquêter sur la situation d'un enfant, émettre des recommandations auprès des personnes mises en cause et transmettre les informations à la justice ou au service de l'aide sociale à l'enfance.

«Si on change de président de la République, les droits des enfant seront-ils toujours respectés?» Voici le genre de questions auxquelles Wardia, 23 ans, et Sébastien, 24, doivent répondre depuis début mars. Leur mission? Représenter les droits des enfants dans les collèges. Ils font partie des 20 jeunes ambassadeurs recrutés par le Défenseur des enfants, Dominique Versini, pour promouvoir les droits de l'enfant en Ile-de-France, à Lyon et Strasbourg. Deux par deux, ils interviennent deux fois en classe de 5^e dans le cadre des cours d'éducation civique juridique.

«Qu'est-ce qu'un droit ou un devoir ?»

«Le message est d'autant plus percutant qu'il vient des jeunes et de l'extérieur», souligne Brigitte Bellengier, la principale d'un collège de la Celle-Saint-Cloud (Yvelines) qui s'est prêté à la phase test. De fait, les élèves de la 5^e B ont été particulièrement attentifs lundi 5 mars, débattant avec intérêt de questions parfois hautement philosophiques comme «Qu'est-ce qu'un droit ou un devoir ?» ou s'inquiétant d' «être condamnés à la peine de mort s'ils font une bêtise aux Etats-Unis» - avec la Somalie, il s'agit du seul pays à ne pas avoir ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant -. Mais ils ont surtout appris qu'ils pouvaient écrire par mail ou voie postale* au défenseur des enfants si l'un de leurs droits était bafoué : droit de vivre avec sa famille, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la non discrimination, droit à l'identité etc (lire encadré).

Service civil volontaire

«On un message important à faire passer», se félicite Isoline, 25 ans, membre des jeunes ambassadeurs. «Et pas seulement auprès des enfants, également auprès des adultes qui les entourent.» « J'ai appris à seulement 23 ans qu'une Convention internationale des droits de l'enfant existait, renchérit Wardia. Je me suis dit qu'il fallait absolument en parler.»

Ces 20 jeunes aux profils différents ont été recrutés dans le cadre du service civil volontaire, mis en place au lendemain des émeutes urbaines. Ouvert aux 18-25 ans, il dure six à neuf mois et est rémunéré 600 euros pour 26 heures de travail «solidaire» par semaine. «Actuellement, on travaille plutôt 40 heures», précise Isoline. L'enthousiasme n'est pas entamé. Que ce soit pour relancer un parcours professionnel – Wardia enchaînait les petits boulots –, ou pour faire une pause militante dans ses études – Isoline est titulaire d'un master d'histoire et de philosophie politique –, le programme des ambassadeurs des enfants constitue une aubaine pour ces jeunes en mal d'orientation. «L'association Unis-Cité qui nous suit nous aide à préparer notre projet d'avenir. Elle ne nous lâche pas dans la nature après le service», affirme Sébastien, licencié en anglais.

Ils feront peut-être des émules. Pour l'instant, le bilan du service civil volontaire est très modeste. Fin 2006, la ministre à la Cohésion sociale, Catherine Vautrin, reconnaissait qu'il n'y avait que 2 500 jeunes volontaires pour 6 000 places offertes.

* Défenseur des enfants
104 Boulevard Blanqui
75013 Paris

Catherine Fournier